

COMMUNE DE VINZIER

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08 avril 2025



Retrait de la décision du 04 mars 2025 et nouveau vote du budget pompes funèbres M4 2025

Mme le Maire informe d'une erreur sur la reprise des résultats de fonctionnement 2024 dans le budget primitif 2025.

La décision du 04 mars 2025 concernant le budget primitif du budget pompes funèbres est retirée.

Mme le Maire présente aux membres de l'assemblée le budget primitif M4 pompes funèbres 2025 corrigé.

Le volume global du Budget Primitif des pompes funèbres de Vinzier s'élève, tous mouvements confondus à 31 €.

Par section (investissement et fonctionnement), le Budget Primitif 2025 du budget pompes funèbres se décompose comme suit :

Fonctionnement :	20 808.22 €
Investissement :	10 560,00 €

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ

APPROUVE le Budget Primitif M4 pompes funèbres 2025 qui s'équilibre en recettes et en dépenses.

Taux d'imposition 2025

Mme le Maire informe de l'augmentation des bases de 1,7 % pour 2025 au niveau national.

Considérant que les recettes nécessaires à l'équilibre du budget et aux investissements projetés seront assurées en appliquant aux bases d'imposition prévisionnelles 2025, les taux d'imposition communaux de 2024 ;

Il est décidé de maintenir pour 2025 les taux de 2024.

Taxe Foncière (bâti) : 32.42

Taxe Foncière (bâti) : 64.80

Taxe d'habitation : 17.52





Sortie fête des mères

La sortie 2025 aura lieu le dimanche 1^{er} juin.

Mme le Maire présente le programme pour l'édition 2025.

- Transport à définir
- Visite et repas à définir
- Diner au restaurant Chez Jules
- Inscription avant le 23 mai 2025

Le montant de la participation des mères de familles est fixé à 50 € pour l'ensemble de la journée.

Camping et hébergement du GR5 – fixation des tarifs



A compter du 1^{er} mai prochain, il a été décidé de fixer les tarifs suivants :

CAMPING	TARIFS/NUIT
Forfait 1 personne : emplacement tente	10 €
Forfait 1 ou 2 personnes : emplacement camping-car ou caravane ou véhicule aménagé	20 €
Prix par personne supplémentaire à partir de 11 ans :	5 €
Prix par personne supplémentaire de 1 à 10 ans :	3 €
Animal :	2 €
Électricité :	5 €
Voiture – remorque et autre véhicule à moteur	5 €
Caution prêt d'un adaptateur pour borne électrique	40 €
Caution prêt d'un enrouleur...	150 €

GR5

Prix par personne : 17.15 € par nuit

Sécurité routière :

Vitesse route de l'Ugine

Mme le Maire informe qu'une demande a été faite au Conseil Départemental pour l'installation des câbles de comptage routier avant la fermeture de la route de Bioge.



Route de la Boissona et route des Feux :



Trou rebouché par les services techniques à l'entrée de la route de la Boissona au niveau de la RD32, engendre des projections de cailloux sur la voie de circulation, rendant la voie dangereuse pour les vélos, motos...

Cette situation est liée aux Camions et bus qui manœuvrent pour accéder à la station essence poids lourds, mais également aux véhicules qui empruntent le bord de la route pour dépasser les bus en stationnement sur la route de la Boissona pour se rendre à la station essence.

De même les bus empruntent également la route des Feux et la route du Chomieux, rendant ces routes dangereuses pour la circulation des piétons et autres véhicules. Ces routes seront réglementées à 30 km/h et interdites aux bus.

Personnel

Dans le cadre des recrutements lancés en mars pour le remplacement à l'agence postale et le renfort pour la cantine scolaire une personne a été recrutée pour effectuer les deux postes.

C'est pourquoi les horaires de l'agence postale sont modifiés depuis le 14 avril 2025.

Horaires d'ouverture de la poste de Vinzier du lundi au samedi de 8h30 à 11h30.

Le Tyro'lien

Accueil de l'activité du Tyro'lien sur la Commune de Vinzier.

Les élus en raison de la nécessité de la présence d'un élu référent, de la mise à disposition d'un local pour un replis en cas de mauvais temps et pour des raisons de sécurisation de l'activité, ne donnent pas suite à la proposition de la CCPEVA.



Le Maire,